



FEDE FLASH

N° 148
JANVIER 2018

2018 s'annonce une année d'anniversaires

Les ADEPAPE fêtent les 75 ans de leur création dans le Code de l'Action Sociale et des Familles en 1943.

La Fédération Nationale, créée en 1958, célébrera son 60ème anniversaire.

Réjouissons-nous ensemble de pouvoir fêter ces événements et dans le même temps de pouvoir accueillir de toutes nouvelles ADEPAPE en 2018.

2018 est également une année d'enjeux quant à la place que nous devons tenir dans les instances auprès des départements, tel que la loi du 14 mars 2016 nous y invite.

Souhaitons que nous soyons en capacité de relever ce défi.

Tout en étant réaliste sur les atouts et les difficultés rencontrées dans l'animation de nos associations, nous sommes conscients de l'investissement de nos militants de base et de ceux qui ont accepté de présider aux destinées des associations départementales.

Dans l'esprit du soutien attendu de la Fédération Nationale, l'année 2018 devra renforcer l'échange entre le niveau départemental et le niveau national, tout en considérant la place opérationnelle que peuvent tenir les Unions Régionales, afin de relancer dans cette période stratégique des dynamiques de formation et d'information de proximité, en développant des solidarités interdépartementales.

Au nom du Conseil Fédéral et en mon nom personnel, je formule des vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé à chacun et de pleine réussite dans vos projets, tant personnels que professionnels et associatifs, en espérant vous voir nombreux lors de notre 60ème anniversaire le 20 Avril prochain.

Jean Marie MULLER
Président

Le Congé engagement associatif

La loi « égalité et citoyenneté » du 27 Janvier 2017 crée le congé d'engagement associatif qui vise à faciliter le bénévolat des « actifs ».

D'une durée de 6 jours par an au maximum, pris en une fois ou de manière fractionnée, ce congé peut être accordé à tout salarié qui en fait la demande, en vertu de l'article L. 3142-54-1 du Code du Travail.

Ceci constitue pour notre mouvement une avancée qui peut faciliter les futures représentations qui nous attendent.

Vous trouverez ci-joint un article du journal « association mode d'emploi » (août-septembre 2017) qui publie un modèle de demande, dont vous pouvez vous inspirer.

Il serait utile de nous signaler toute difficulté particulière à la mise en application de ce nouveau droit.

Démarche de conformité

(bis)

Au cas où cela vous aurait échappé.....

Cette démarche n'est pas close et certains semblent avoir oublié de se conformer à la décision de l'Assemblée Générale de la Fédération.

40 associations sur 67 ont fait le nécessaire, soit 66 %. C'est encore trop peu pour qu'on puisse affirmer aux élus et à l'ADF que notre réseau ne mérite pas les commentaires faits au Sénat. Comment défendre une position claire et transparente si certaines associations ne le sont pas vis-à-vis de la Fédération ?

Notre rendez-vous avec l'ADF est fixé en Janvier 2018, d'ici là les Présidents concernés doivent régulariser leur situation auprès de la Fédération Nationale. Vos administrateurs de proximité sont disponibles pour vous y aider.

Enquête ressource 2011/2015 (bis)

La question est la même pour cette enquête permettant de comparer les résultats à ceux de la précédente enquête.

47 associations avaient répondu en 2012 pour 31 à ce jour.

Ce faible taux de réponse ne permet pas de traiter ce dossier et de donner des éléments objectifs pour vous soutenir dans les négociations avec vos financeurs et avec l'ADF.

Par ailleurs, cette étude fait partie des indicateurs attendus dans le cadre du financement ministériel de la Fédération. Là aussi, faites-vous aider par un administrateur de proximité, pour renseigner ce questionnaire, afin que nous puissions être des ambassadeurs pertinents.

Mouvement dans le réseau

Loire Atlantique : Christine PINEL, succède à Eliane KERLOEGUEN, à la présidence de l'Association « La Maternelle ». Saluons l'engagement de ces deux personnes depuis de nombreuses années auprès du regretté André ARIBART.

Var : Marceau DEL'UNTO, également réviseur aux comptes à la Fédération, succède à Pierre MARIE à la présidence de l'ADEPAPE. Ceci est un bel exemple d'une succession bien préparée. Bravo.